



4 janvier 2022

Haïti - FLASH : Fin du mandat des sénateurs en 2023

04/01/2022 08:54:52

Dans un rapport d'analyse très détaillé sur les Mandats Constitutionnels des élus du tiers du Sénat, le Centre d'Analyse et de Recherche organisation de la société civile à but non lucratif doté d'un Statut consultatif auprès des Nations Unies, conclut dans une approche consensuelle que les sénateurs en fonction arrivera à terme le deuxième lundi du mois de janvier 2023 et non comme le disent certains le 10 janvier 2022.

Dans ses conclusions le CARDH écrit :

« [...] 29. Renouvellement, **approche constitutionnelle** applicable au tiers actuel du Sénat

79. Pour les dix sénateurs en fonction, l'approche fondée sur le renouvellement est celle conforme à la Constitution et non controversée. un mandat de six ans est attribué au tiers renouvelé et au 1er tiers s'il s'agit d'élections générales (scrutins pour trois tiers). À ce titre, leur mandat prendra fin le deuxième lundi de janvier 2023.

80. À l'exception de l'échéance biennale et sexennale les autres approches laissent une fenêtre d'appréciation (subjectivité) et pourraient être revanchardes et autres. Or, le droit constitutionnel est d'application stricte

30. Deux **situations extra constitutionnelles** peuvent mettre un terme au mandat des dix sénateurs

81. Les dix sénateurs sont actuellement les seuls élus détenant par conséquent une passerelle de la souveraineté nationale (article 58 et suivants de la Constitution) et peuvent concourir à une fin anticipée de leur mandat. Le pays étant dans une réalité de dysfonctionnement institutionnel, les sénateurs peuvent être encouragés à trouver une solution consensuelle dans l'objectif de rétablir les institutions et de poursuivre les efforts en faveur de l'Etat de droit. La seconde est que les sénateurs puissent agir en souverain au sens de l'article 58 et suivants de la Constitution.

[...] »

Téléchargez le rapport complet du CARDH (24 pages en français, PDF) : <https://www.haitilibre.com/docs/CARDH-Tiers-du-Senat-Ma>

Rappelons que les derniers tiers restant des sénateurs ne peut rien faire d'autre que toucher leurs indemnités dans un Parlement disfonctionnel dirigé par un Président élu...

Rappelons pour mémoire qu'un Sénateur reçoit : 40,000 dollars américains pour s'acheter une voiture de fonction ; 250,000 Gourdes pour une résidence secondaire, 70,000 Gourdes comme frais de carburant et 250,000 gourdes par mois pour l'entretien de son véhicule.

HL/ HaïtiLibre